

MODULE DE FORMATION « LA PAIE DES AGENTS TERRITORIAUX »

**Du lundi 12 au vendredi 16 décembre 2022
à Saint Martin d'Hères**

Le CDG38 met en place une formation autour de la paie des agents de la fonction publique territoriale, du 12 au 16 décembre 2022 à Saint Martin d'Hères pour des candidats à l'intérim public.

Objectif général :

Adapter les compétences d'assistants ressources humaines du secteur privé aux particularités de la gestion de la paie du personnel territorial, et ainsi satisfaire les demandes des collectivités sollicitant le CDG38 dans le cadre de l'intérim public.

Participants :

La formation s'adresse à des demandeurs d'emploi intéressés par le secteur public :

- ayant une expérience de gestion de la paie dans le privé,
- et/ou une formation en ressources humaines avec un module paie,
- et/ou une expérience récente de gestion de paies en collectivité, sans formation adaptée.

Les participants sont volontaires pour effectuer des missions temporaires avec le CDG38 après la formation.

Les demandeurs d'emploi en situation de handicap sont prioritaires.

Dates et lieu :

La formation se déroulera du lundi 12 au vendredi 16 décembre 2022 dans les locaux du CDG38, 416 rue des Universités à St Martin d'Hères.

Les horaires sont : 9h - 16h30 avec une pause méridienne d'1 heure (horaires à confirmer avec le groupe)

Éléments de contenu :

- Comprendre l'environnement institutionnel des collectivités territoriales : notions de service public, processus de décision, droits et obligations des agents publics...
- Découvrir le statut de la fonction publique territoriale au regard de la paie : les différents statuts des agents, positions administratives, déroulé de carrière, gestion des absences, actes administratifs...
- S'approprier les éléments de paie et impactant la paie : traitement brut, RIFSEEP, cotisations, absences, subrogations, avancement d'échelon...

☞ Il est conseillé aux candidats d'effectuer une période de stage en collectivité à l'issue de cette formation pour s'approprier ces nouvelles connaissances.

Prise en charge :

Le coût pédagogique de la formation est pris en charge par le CDG38.

Pour participer à cette action, les candidats doivent impérativement être inscrits à Pôle Emploi. Une Attestation d'Inscription à un Stage de Formation sera formalisée avec leur agence locale et leur conseiller Pôle Emploi.

La formation n'ouvre droit à aucune indemnité particulière ni à des frais de déplacement de la part du CDG38.

Candidature : avant le **14 novembre 2022**

CV et bulletin de candidature à adresser à : emploi@cdg38.fr

Joindre le titre de travailleur en situation de handicap (RQTH, pension d'invalidité, AAH...) le cas échéant.

Informations sur la formation :

Christel Thouvenin, coordinatrice de projets, service emploi du CDG38 : 04 76 33 25 20



MODULE DE FORMATION « LA PAIE DES AGENTS TERRITORIAUX »

Du lundi 12 au vendredi 16 décembre 2022
à Saint Martin d'Hères

BULLETIN DE CANDIDATURE A LA FORMATION
A RETOURNER AVANT LE 14 NOVEMBRE 2022

A : emploi@cdg38.fr

NOM, Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone : Mail : @

Identifiant Pôle Emploi : Agence de :

Avez-vous une reconnaissance du statut de travailleur handicapé ? oui non

Nom de votre conseiller Cap Emploi :

Expliquez en quoi cette formation vous intéresse et en quoi elle vous sera utile :

.....

.....

.....

.....

.....

Etes-vous d'accord pour effectuer des missions temporaires avec le CDG 38 ? oui non

La formation se tient du lundi 12 au vendredi 16 décembre 2022 à temps complet. En débutant cette formation, vous vous engagez à la suivre dans son intégralité.

A, le 2022

Signature :

Documents à joindre :

- CV
- Titre de travailleur en situation de handicap (RQTH, pension d'invalidité, AAH...), le cas échéant